

Décision directe

Subvention ademe – étude de faisabilité projets transition énergétique (rcu)

Vu les dispositions de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Juillet 2020, donnant délégation au Maire de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions ;

Considérant que l'ADEME peut accorder une subvention dans le cadre des aides aux études de faisabilité des projets de transition écologique ;

DECIDE

D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre des aides aux études de faisabilité des projets de transition écologique

- D'une étude de faisabilité pour la création d'un Réseau de Chaleur Urbain.

Le projet se base sur un montant estimatif de 25 000,00 €.

Le taux de financement sollicité est de 70% pour les études préalables.

Fait à Waziers, le 17 mars 2023

**Le Maire,
Laurent DESMONS**



Conformément aux dispositions de l'article L.2122_23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au recueil des décisions.